



SAISON 2022/2023

AUTORISATION POUR TRANSPORT **PAR AUTOCAR, MINIBUS ET VOITURE PARTICULIERE**

Je soussigné M. ou Mme autorise la Ligue et ses Districts à prendre en charge et à transporter mon enfant durant toute la saison 2022/2023 soit du 1^{er} Juillet 2022 au 30 Juin 2023 par autocar, minibus ou voiture particulière.

Fait à, le

Signature